

Durant les vacances, veillez toujours à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale pour vous protéger et protéger les autres.



PENSEE DU JOUR

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »

*Jean d'Ormesson
écrivain et philosophe français
(1925-2017)*

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé **le samedi matin en juillet et en août.**

Les horaires restent inchangés les autres jours (voir en bas de cette page).

PERSONNES VULNERABLES

Le CCAS souhaite recenser les personnes vulnérables sur la commune.

Si vous connaissez une personne de votre entourage ou habitant dans votre secteur et qui n'a pas de famille sur qui s'appuyer en cas de problème, merci de le signaler à la mairie au 02 97 42 24 27.

Nous pourrions ainsi contacter ces personnes.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Madame Annie Le May, adjointe à la communication, à l'événementiel et au fleurissement tiendra une permanence **le vendredi 17 juillet de 17h à 19h à la mairie.**

Monsieur Gilles Lamarre, adjoint à la jeunesse et aux affaires scolaires tiendra une permanence **le samedi 18 juillet de 10h à 12h à la mairie.**

OBJET TROUVE

Une clé de voiture avec une étiquette jaune en porte clé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Principales décisions qui ont été prises :

GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFICATION 2020/2021

Le conseil municipal décide de fixer, pour l'année 2020/2021, à 0.45 € le quart d'heure de garderie périscolaire.

- ALSH : TARIFS 2020/2021

Les tarifs votés qui s'appliqueront pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 sont affichés à la mairie et sur le site www.plumelec.org.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIF 2020/2021

Le conseil municipal maintient le tarif de 3.50 € par repas. Le dernier bilan établi (à savoir pour l'année scolaire 2018/2019) faisait ressortir un déficit de 25 035.77 euros.

- SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le tableau des subventions est affiché à la mairie ou sur le site www.plumelec.org.

- DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le conseil municipal décide de la gratuité des destructions de nids de frelons asiatiques en considérant que cette opération est d'utilité publique. Les personnes concernées doivent remplir une fiche d'intervention disponible à la mairie.

- PIEGEURS DE RAGONDINS : INDEMNITE 2020

Le conseil municipal décide du versement d'une indemnité de 100 euros à chacun des 7 piégeurs de ragondins au titre de l'année 2020.

- COVID 19 : EXONERATION LOYERS PROFESSIONNELS DE SANTE

Le conseil municipal décide d'exonérer les loyers des professionnels de santé pour les mois d'avril et de mai. Cette exonération est fondée sur les préjudices subis par les professionnels pendant la crise sanitaire.

Le conseil municipal décide d'exonérer le loyer d'août de Madame Leray, orthophoniste. (Le bail de la professionnelle prend effet au 1^{er} août). Avant de commencer son activité au 1^{er} septembre, elle aménagera son local entre le 1^{er} et le 31 août.

- EXONERATION TERRASSES COVID 19

Le conseil municipal annule les redevances d'occupation du domaine public pour les commerces avec terrasse au titre de l'année 2020. Les élus estiment que les commerces concernés ont été touchés par la crise sanitaire liée au COVID 19.

- TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX ET EXONERATIONS

Le conseil municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 2%. La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Le conseil municipal instaure les exonérations suivantes : annexes soumises à déclaration préalable et logements sociaux bénéficiant de taux réduits de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux, par exemple).

- AMENAGEMENT DE VOIRIE SECURITAIRE RUE DU DOCTEUR REME, APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal sollicite des subventions pour les travaux qui ont eu lieu rue du Docteur Rème.

- VIRADES DE L'ESPOIR : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Le conseil municipal désigne Messieurs Juhel Pierre Yves et Le Vigueloux Denis délégués communaux des « Virades de l'espoir » (événement annuel festif pour vaincre la mucoviscidose).

- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

la liste des membres est affichée à la mairie.

- LOTISSEMENT « BANDE DU GRAND CHEMIN », VENTE D'UNE BANDE DE 3 METRES

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande des propriétaires (YD722, YD723, YD724, YD725 et YD726) du lotissement « Bande du Grand Chemin ». Ils souhaitent acquérir une bande de terrain de 3 mètres jouxtant leur propriété par le sud. La transaction porterait sur la parcelle communale YD727 d'une superficie de totale de 2 951m². Le prix de vente est fixé à 0.15 euros le m². Les frais d'acte administratif et de bornage seront à la charge des acheteurs.

- INSTALLATION CLASSEE SARL PB PLUM VOLAILLES

Le conseil municipal donne un avis favorable au dossier de la SARL PB PLUM VOLAILLES (La Ville au Gal à Plumelec). Il s'agit d'une installation classée en vue d'exploiter, après extension, un élevage avicole de 64 100 emplacements de volailles. Le projet se situe à « Trédano à Sérent ».

L'intégralité de ce conseil municipal est affichée à la mairie et sur le site www.plumelec.org.

CEREMONIE DE KERIHUEL

La cérémonie de Kérihuel aura lieu **le dimanche 12 juillet** :

Programme :

- **10h15** : début de la cérémonie à Kérihuel

Appel aux morts

Lecture d'un message par M. Stéphane Hamon

Dépôts de Gerbes.

Minute de Silence.

La Marseillaise.

- **10h40** : Fin de la cérémonie.

Cette cérémonie est limitée aux officiels et portedrapeaux.

- **11h** : messe à l'église de Plumelec

Toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à s'associer à cet hommage républicain. Ce dernier se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

CONTINUITÉ TRAVAUX SUR LA RD 10

Renforcement et renouvellement de la couche de roulement sur la route départementale 10. **Jusqu'au vendredi 17 juillet 2020**, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la RD 10. Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée comme suit :

- sens Plumelec-Sérent : par la RD1, la RD 133, la RD 112 et la RD 766A

- sens Sérent-Plumelec : par la RD 160, la RD 122, et la RD 126.

- sens Plumelec-Saint Aubin-Lizio : par la RD126, la RD122, la RD160 et la RD174.

- sens Lizio-Saint Aubin-Plumelec : par itinéraire inverse
L'accès des services de secours et d'incendie ainsi que des riverains sera maintenu pendant la durée du chantier.



Mairie de Plumelec

Téléphone : 02 97 42 24 27 | Fax : 02 97 42 33 08

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi : de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Courriel pour transmettre des informations pour le bulletin communal : fg.mairie@plumelec.fr

www.plumelec.org



INFOS MAIRIE / LA VIE ASSOCIATIVE

ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU D'EAUX USEES

Dans le cadre de l'étude du diagnostic réseau d'eau usée, l'entreprise Safège, mandatée par la commune, procèdera à la recherche des raccordements d'eaux pluviales sur les canalisations d'eaux usées, par des tests à la fumée. Cette campagne d'investigations se déroulera, a priori les 23 et 24 juillet 2020, mais pourrait se trouver décalée en cas de météo défavorable.

Mode opératoire :

Le fumigène (paraffine alimentaire, inoffensive) est injecté dans le réseau d'eaux usées par un regard de visite, sous pression, afin de repérer des éventuels points d'échappement de cette fumée en domaine public ou privé (grille avaloir, chéneau, interstices divers) ;

Le personnel de la société Safège, en charge de cette mission, pourra donc être amené à observer, dans votre propriété, les éventuelles sorties de fumée à l'extérieur des bâtiments.

Des échappements de cette fumée de contrôle peuvent également se produire à l'intérieur de votre bâtiment en cas d'absence ou d'assèchement de vos siphons, voire en cas d'étanchéité incomplète de votre réseau intérieur. Une simple aération de la pièce suffirait à la dissiper. Ces éventuels échappements intérieurs ne seront pas inventoriés par l'entreprise Safège. Le bureau d'étude Safège mènera cette opération en collaboration avec les services techniques communaux. Les pompiers sont également prévenus. La durée de cette intervention est estimée à environ 1 heure par point d'injection. Quelques heures après le repli du matériel d'injection, il ne se produira plus d'échappement de cette fumée de contrôle.

Une carte des secteurs concernés est disponible à la mairie ou sur le site www.plumelec.org

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

La médiathèque ouvre maintenant aux horaires habituels !

A partir du mercredi 15 juillet 2020, nous sommes heureux de vous accueillir à la médiathèque aux jours et horaires habituels :

mardi : 16h30-18h, mercredi : 10h-12h et 14h-18h, vendredi : 16h30-19h, samedi : 10h -17h, sans interruption.

La médiathèque est fermée les jours fériés. Les dispositifs prévus pour sécuriser l'accès aux rayonnages restent les mêmes : **maximum de 6 personnes à la fois sur place, désinfection des mains obligatoire à l'entrée, sens de circulation.** Le port du masque est vivement encouragé. L'équipe apporte le plus grand soin à protéger ses visiteurs et son fonds de documents. Les abonnés qui le préfèrent peuvent continuer à retirer sur place sans entrer à l'intérieur, livres, DVD, CD, magazines préalablement réservés et préparés par les bibliothécaires, sur rendez-vous, aux jours et heures d'ouverture. Le retour des documents peut se faire à l'extérieur dans la boîte «Retours» ou dans le bac prévu pour cela dans le sas d'entrée.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX

La commune met en vente les modules de l'ancienne école publique La Claie, située rue de la Croix Allio.

Modules à vendre 5 000 €

Payable avant l'enlèvement

Délai d'enlèvement : au plus tard pour le 30 octobre 2020.

Tel : 02 97 42 24 27 / courriel : fg.mairie@plumelec.fr

SOCIETE DE CHASSE DE PLUMELEC

En raison de la crise sanitaire, le repas de chasse annuel a été annulé. En contrepartie, la société de chasse offre aux propriétaires louant leur terre, des repas gratuits à emporter.

Il est proposé également à toutes les personnes intéressées une formule à 7€: une tranche de pâté de sanglier et une tranche de pâté de chevreuil avec un civet de sanglier ou un civet de chevreuil, le tout accompagné de pommes de terre.

Les personnes qui ont passé commande sont invitées à la retirer **samedi 11 juillet de 10h30 à 13h à la salle 50m² de la salle polyvalente.**

MAISON DE L'ENFANCE : INFORMATIONS POUR L'ÉTÉ 2020

Les activités proposées à la Maison de l'Enfance et celles se déroulant à l'extérieur (stages, sorties) se déroulent dans le respect des règles sanitaires en vigueur dans la lutte contre le COVID-19.

La Maison de l'Enfance est ouverte **jusqu'au lundi 31 août 2020** afin de répondre aux besoins des familles mélécienues ainsi qu'à ceux des familles des communes voisines. Une plaquette de présentation des activités est disponible sur le site www.plumelec.org.

Informations pratiques :

-Renseignements et inscriptions à la Maison de l'Enfance, rue Joseph Ménagé, auprès de Noémie et Olivier ou par mail aux adresses ci-dessous.

Courriels : nll.maisonenfance@plumelec.fr / oc.sportjeunesse@plumelec.fr

Téléphone au 02.97.54.37.22 ou directement à la Maison de l'Enfance

OFFRES D'EMPLOI COMMUNE DE PLUMELEC

3 postes contractuels (1 an) à pourvoir au 1er septembre 2020

- un agent hygiène des locaux 35h / semaine

- un agent polyvalent (restaurant scolaire et hygiène des locaux 35h / semaine)

- un animateur ALSH 10h tous les mercredis des périodes scolaires.

Lettre de motivation et CV à envoyer à la mairie de Plumelec **avant le lundi 27 juillet 2020.**

LES CONTACTS UTILES

Pôle médical

- **Médecin** : Docteur TOHANEAN (consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h) : 07 81 57 00 25

- **Kinésithérapeutes** : Mme COURONNE, Mme FRESNAIS, M. FREMOND : 02 97 42 29 92

- **Kinésithérapeute-ostéopathe** : M. COURONNE : 02 97 42 29 92

- **Permanence infirmières** : Du lundi au vendredi de 8h à 10h30. Tous les soins à la permanence ou à domicile se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89

- **Pédicure-podologue** : M. BOURBIAUX : 06 99 04 11 33

- **Psychologue-psychothérapeute** : Mme DE KERNO (consultations sur rendez-vous) : 06.81.94.68.41.

Autres services

- **Médecin de garde** : Composer le 15

- **Pompiers** : Composer le 18

- **Dentiste** : M. PITON : consultations le jeudi et le vendredi. Prise de rendez-vous toute la semaine sauf le mercredi : 02 97 41 43 24

- **Kinésithérapeutes** : M. et Mme BRUNET : 02 97 42 24 88

- **Ostéopathe** : Mme JOANNIC : 02 90 73 30 23

- **ADMR** : Service de soins : 02 97 42 30 05 : Service d'aide à domicile : 06 88 87 52 24

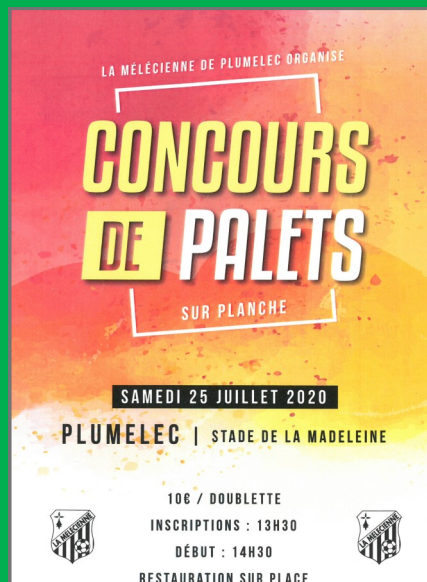
- **AMPER-les services à domicile** : 02 97 60 13 03

- **Ambulances Taxis Services** : 02 97 38 68 19

- **Pompes funèbres** : pompes funèbres Le Fur : tel : 02 97 53 03 20

- **Pompes funèbres de Lanvaux** : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

- **Déchèterie de Brénolo** : **Horaires d'ouverture** : du lundi au samedi : 8h30-12h30/14h-18h / **fermé le jeudi.** Téléphone : 02.97.60.42.29.



LA MELÉCIENNE DE PLUMELEC ORGANISE

CONCOURS DE PALETS SUR PLANCHE

SAMEDI 25 JUILLET 2020

PLUMELEC | STADE DE LA MADELEINE

10€ / DOUBLETTE
INSCRIPTIONS : 13H30
DÉBUT : 14H30
RESTAURATION SUR PLACE